

TP 483 P<sup>31</sup> *Q. Hany*

Bibliothèque Maison de l'Orient



071893









# TABLETTES D'HÉLIASTES

INÉDITES

PAR M. O. RAYET.

---

C'est en 1807 que Fauvel publia, dans une lettre adressée à Mongez et insérée dans le *Magasin encyclopédique* de Millin (t. III de 1807, p. 135 et 140) la première tablette d'héliaste qui ait été signalée à l'attention des archéologues. Elle venait d'être trouvée dans un tombeau du Pirée, sur la poitrine même du mort, et portait, avec le numéro de série B, l'inscription Ἀντίχορος Λαμπ (τρεύς). Je ne sais à quelle époque et de quelle manière elle a passé au Musée d'Antiquités de Rouen, où elle est aujourd'hui conservée.

Depuis, les découvertes de tablettes de ce genre se sont multipliées ; elles ont été enregistrées dans des relations de voyage, des recueils d'inscriptions ou de monuments antiques et des articles de revues savantes. Peut-être ne sera-t-il pas inutile de donner ici la liste de ces publications :

AKERBLAD : *Sopra alcune laminette di bronzo trovate ne' contorni di Atene* (dans les *Dissertazioni dell' Accademia Romana di Archeologia*, t. I, part. 1, p. 41 à 71 et pl. I), 1811.

DODWELL : *Classical Tour*, I, p. 433 et 437.

- BÖCKH : *Corpus Inscriptionum Græcarum*, I, n<sup>os</sup> 207 à 210. 1828.
- KEHL : *Intelligenzblatt zur Allgemeine Litteraturzeitung*, 1837 n<sup>o</sup> 68, et 1846 n<sup>o</sup> 35.
- JANSSEN : *Inscriptiones Græcæ et Latinæ Musei Lugduno-Batavi*, p. 48, pl. III, 2.
- L. ROSS : *Die Demeu von Attika*, p. 54 n<sup>o</sup> 256, p. 57 n<sup>o</sup> 37, p. 98 n<sup>o</sup> 174. 1846.
- VISCHER : *Epigraphische und archäologische Beiträge aus Griechenland*, sect. IX, n<sup>os</sup> 60 et 61, et pl. VI n<sup>os</sup> 10 et 11. 1855.
- RHOUSOPOULOS : *Σκευή δικαστικά* (Ἐφημερίς Ἀρχαιολογική, 1862, p. 304 à 307, pl. 46 n<sup>o</sup> 1.)
- A. DUMONT : *Lettre à M. Egger sur quelques tablettes du tribunal des Hélistes* (σύμβολα δικαστικά). (*Revue Archéologique*, 1868, p. 140 et suivantes, pl. V.)
- A. DUMONT : *Tablette judiciaire du tribunal des Hélistes* (σύμβολον δικαστικόν χαλκοῦν). (*Bulletin de l'École Française d'Athènes*, n<sup>o</sup> II, p. 27. Août 1868.)
- VIDAL-LABLACHE : *Tablette judiciaire du tribunal des Hélistes*. (*Bulletin de l'École française d'Athènes*, N<sup>o</sup> III-IV, p. 51. Septembre-octobre 1868.)
- A. DUMONT : *Tablette judiciaire attique et Ostrakon égyptien*. (*Revue Archéologique*, 1869, p. 225.)
- OTTO BENNDORF : *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1870, t. I, p. 272 à 280.
- A. DUMONT : *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1873, p. 177 à 179.
- RHOUSOPOULOS : *Ἐγχειρίδιον τῆς ἑλληνικῆς ἀρχαιολογίας*, I, p. 216 et 217. 1875.
- C. CURTIUS : *Attische Richtertafelchen des Berliner Museum*. (*Rheinisches Museum*, 1876, p. 283.)
- J. KLEIN : *Epigraphisch-Antiquarische Streifzüge; I. Heliastentafelchen* (*Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, LVIII, p. 56 à 79, 1876.)
- P. GIRARD : *Les tablettes judiciaires du Musée du Varvakeion* (*Bulletin de Correspondance hellénique*, 1878, VII, p. 524 à 539).

La longueur de cette liste pourrait faire croire que les tablettes d'hélistes sont aujourd'hui très-nombreuses : tout au contraire, elles sont encore fort rares. M. Julius Klein n'était parvenu, après un consciencieux dépouillement, à en rassembler que 33, dont plusieurs n'étaient

que de courts fragments. M. Jules Girard, qui a eu sur son prédécesseur l'avantage de pouvoir explorer à fond le musée archéologique et les collections particulières d'Athènes, en a réuni 47, dont 22 entières et 25 réduites à l'état de débris ne portant plus que quelques lettres. Sur ce nombre de 47, plus de la moitié, 27, appartiennent au Varvakeion ; le British Museum, le Musée de Berlin, le Musée de Leyde, n'en possèdent chacun que quelques-unes ; le Louvre n'en a pas une seule.

Ce petit nombre de tablettes connues m'engage à publier les six que je possède, et qui sont toutes bien conservées. Réunir le plus grand nombre possible de ces petits objets est en effet, pour le moment, la chose la plus utile. Quand on en connaîtra une série plus nombreuse, peut-être pourra-t-on, par une comparaison attentive, découvrir la solution de plusieurs problèmes qui résistent aujourd'hui à tous les efforts.

On sait en effet, et M. Benndorf a parfaitement établi, que ces tablettes de bronze s'appelaient *πινάκια δικαστικά*, qu'elles étaient les cartes permanentes au moyen desquelles les citoyens inscrits dans l'héliée établissaient leur qualité, et qu'elles doivent être distinguées avec soin des jetons de présence en bois de buis (*σύμβολα πύξινα*), que les héliastes recevaient à l'entrée du tribunal et contre présentation desquels ils touchaient le triobole. Deux vers d'Aristophane (*Plutus*, 277) marquent bien cette différence :

ἐν τῇ σορῶ νυνὶ λαχὼν τὸ γράμμα σου δικάζειν  
σὺ δ' οὐ βαδίζεις; ὁ δὲ Χάρων τὸ ξύμβολον δίδωσιν.

Il est également certain (et ces vers mêmes contiennent une allusion à ce fait) que la lettre placée en vedette, à gauche du nom propre, indique la section de l'héliée dont le possesseur de la tablette faisait partie. On peut encore admettre sans hésitation, quoique ce soit une simple conjecture, que les timbres frappés sur certaines tablettes, dans les parties restées vides et sur-

tout à droite et à gauche de l'inscription, sont des marques de contrôle. La frappe de ces marques est parfois tellement profonde qu'il a fallu pour la faire un certain temps et la main d'un ouvrier exercé : d'où on est autorisé à conclure qu'elle avait lieu au moment de la fabrication de la tablette, et qu'elle avait pour objet d'en certifier l'authenticité, et de prévenir les contrefaçons. Mais on ne sait quels étaient les magistrats chargés de faire ces divers poinçonnages et qui semblent s'être contrôlés l'un l'autre. On ne sait pas davantage pourquoi on trouve tantôt un seul timbre, tantôt plusieurs, tantôt point du tout, ni s'il y a une différence de date entre les tablettes non contrôlées et celles qui le sont, entre celles qui ne portent qu'un seul poinçon et celles qui en ont plusieurs, entre celles enfin où le nom du père est absent et celles où il est indiqué. Il me paraît toutefois vraisemblable, et un examen attentif de la forme des lettres me semble confirmer cette hypothèse, que les tablettes les plus anciennes sont celles où le nom du père est omis, et que, plus les indications sont explicites, plus les contrôles sont nombreux, plus aussi la date est récente.

Ce qui est plus difficile encore, c'est d'expliquer pourquoi, à la place de la lettre de série, allant de l'A au K, on trouve sur deux tablettes (n<sup>os</sup> 3 et 11 du catalogue de M. Girard) le signe composé **H**. Toutes les tentatives pour rendre compte de ce signe sont restées infructueuses. Je ne vois pas davantage ce que signifient les trois lettres gravées à cette même place sur une des tablettes que je publie aujourd'hui (n<sup>o</sup> 6), et dont l'antiquité ne peut faire doute.

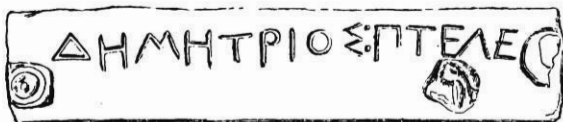
Voici maintenant le texte et la reproduction, aux deux tiers de la grandeur réelle, de mes six tablettes.



A Θάλλος  
Αθμονεύς.

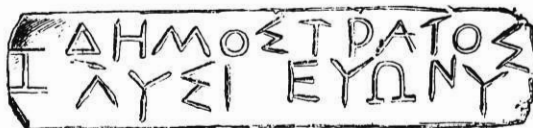


B Θετταλός  
Προσπάλτιος.

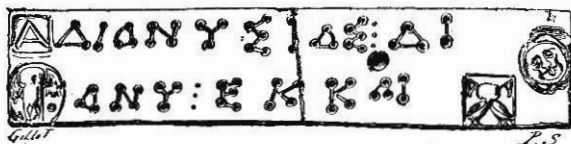


Θ Δημήτριος Πτελε(άσιος).

A droite deux timbres, l'un tout à fait indistinct, l'autre portant une chouette semblable à celle des tétradrachmes archaïques et presque effacée. Les lettres de l'inscription ont été remplies de couleur rouge.



Z Δημόστρατος  
Λυσι(— ?)Εύωνυ(μεύς).



A Διονύσιος Δι-  
-ονυ(σίου) ἐκ Κολ(λῆς).

L'inscription est écrite au moyen de trous percés à travers la plaque et reliés par des traits gravés peu profondément; les mots sont séparés.

La plaque porte trois timbres : à gauche, chouette de face, et dans le champ à gauche un H, à droite un O; — à droite gorgonion de face; au-dessous double chouette à tête unique, dans un carré creux; dans le champ, deux A.



A Φ Λύσων Φιλισ(— ?)  
H Στειρι(εύς).

Deux timbres de contrôle : à gauche, tête presque effacée tournée à droite et qui semble féminine; à droite gorgonion de face. L'inscription que porte cette plaque a été gravée, assez négligemment du reste, par-dessus une inscription antérieure qu'on a martelée, mais dont il subsiste des traces nombreuses. Un N placé assez loin à droite de l'endroit où l'on voulait graver le démotique a même été respecté et est resté parfaitement visible. De plus, pour débarrasser la plaque de l'oxydation qui l'empâtait, on l'a fait rougir au feu et on l'a ensuite

grattée avec un couteau. Aussi la lecture est-elle en quelques endroits assez difficile.

Les trois lettres placées à gauche du nom propre et du démotique sont toutefois parfaitement distinctes et d'une authenticité incontestable. Sur ces trois lettres, deux, l'A et l'H, ont été gravées en même temps que le reste de l'inscription, et par la même main. Le  $\Phi$  semble avoir été ajouté plus tard.

Je n'aperçois, je l'avoue, aucune explication plausible de ces trois lettres. Peut-être l'A et l'H indiquent que deux sections de l'héliée ont été réunies pour former un seul tribunal, et le  $\Phi$  signifie-t-il que notre héliaste était en même temps membre du conseil des Cinq-Cents. Faute de mieux, je propose cette conjecture, mais sans en être moi-même aucunement satisfait.

---

*(Extrait de l'Annuaire de l'Association pour l'encouragement  
des Études grecques en France. — Année 1878.)*

---



V. Mylonas: Συμμετά αρχαιολογικά  
dans le Bull. de Corr. Hell. Mars-avril 79  
à la n. 173:

Δ ΑΡΙΣΤΟΤΕΛΗΣ  
ΑΛΙΜΟΣΙΟΣ

ΤΕΛΕΣΩΝ ΤΕΛΕΣ  
ΑΛΙΜΟΣ

6 2 trouvés à Triakhoon.

